

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-434
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 24 mars 2026, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2026-M-434 relatif au traitement des élus municipaux

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, à la section « Documents relatifs à la séance », à l'onglet « 2026 », à la séance du « 24 mars 2026 – Ville – Ordinaire » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mars 2026.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe